

## La Scolarité au Liban

Dernière mise à jour : 10-10-2012

La scolarité au Liban se décompose en 4 niveaux :

Les écoles maternelles (deux ans) : l'enseignement de la langue arabe ou de toute autre langue n'est pas obligatoire. On y enseigne parfois l'arabe libanais, parfois l'arabe classique ou le français et/ou l'anglais dans les écoles privées.

Les écoles primaires (six ans) : l'enseignement de l'arabe écrit (classique) reste obligatoire pour les élèves. L'enseignement d'une première langue étrangère est également obligatoire dès la première année. Les deux tiers choisissent le français, le tiers, l'anglais.

Les études secondaires (deux ans) ne sont pas obligatoires au Liban. On y enseigne encore en arabe, mais l'enseignement des langues étrangères est plus poussé. Il est obligatoire d'enseigner deux langues étrangères ; c'est généralement le français (la 1<sup>re</sup> langue étrangère) et l'anglais (la 2<sup>e</sup> langue étrangère), ou l'inverse (anglais comme première langue et français comme seconde).

Les établissements d'enseignement supérieur : au moment de sa période de prospérité, le Liban comptait cinq établissements d'enseignement supérieur renommés. Aujourd'hui, on en compte deux fois plus: l'Université du Liban, l'Université Saint-Joseph, l'Université Saint-Esprit de Kaslik, l'American University de Beyrouth, la Lebanese American University, l'Université de Balamand, l'Université Notre-Dame de Louaizé, etc.

L'enseignement public et l'enseignement privé

L'enseignement secondaire est partagé entre les écoles publiques et les écoles chrétiennes. Les subsides sont très rares et la scolarité est à charge des parents. Les frais de scolarité dans une école privée varient de 1.200 à 1.500 \$ par an et par élève. On compte beaucoup d'établissements privés au Liban dont une majorité d'écoles françaises. Ces écoles restent cependant inabornables pour de nombreuses familles.

Malgré ces difficultés, le Liban affiche l'un des plus hauts d'alphabétisation dans le monde arabe : plus de 91 % des Libanais sont scolarisés.

L'enseignement du français au Liban

Sur la foi des statistiques de l'année scolaire de 1996-1997, on peut affirmer que 69,5 % des élèves, de la maternelle au lycée, apprennent le français comme première langue étrangère. La plupart du reste des élèves apprennent plutôt l'anglais. D'ailleurs, depuis quelques années, il semble se dessiner une certaine progression en faveur de l'enseignement de l'anglais. Le risque actuel est le monolinguisme, avec tout ce qu'il entraîne comme appauvrissement culturel et absence de vrai dialogue.

En dehors du système public libanais, les établissements scolaires français répondent à une forte demande de scolarisation française. Les établissements où on enseigne presque entièrement en français sont très nombreux au Liban. Les écoles secondaires privées, y compris les lycées franco-libanais, ont pour objectif de faire accéder leurs élèves à un niveau linguistique qui leur permettra de poursuivre une scolarité supérieure dans les universités françaises ou américaines, dont l'American University de Beyrouth. On peut même dire que les écoles secondaires du Liban visent à former des citoyens trilingues (arabe-français-anglais).

Les difficultés rencontrées

Difficultés émanant de la situation d'inflation qui prévaut dans le pays et qui a appauvri la majorité de la population. Cette situation d'inflation a forcé une majoration des traitements et une majoration des frais de scolarité. Cette majoration en elle-même reste en deçà du coût réel de l'enseignement, mais étant donné la

situation économique du Pays, elle a paru exorbitante à bien des familles, dont le salaire arrive à peine à suffire à leur propre subsistance.

Difficultés émanant des moyens octroyés à l'enseignement public. Les services publics dans l'enseignement sont d'une qualité très médiocre. Ainsi les Libanais, qui placent la famille au premier rang de leurs valeurs et de leurs préoccupations, se saignent-ils pour assurer à leurs enfants une scolarité de qualité. L'Etat ne s'occupe pas du secteur public de l'enseignement, qui est délabré à tout point de vue. Il a essayé, par une série de projets de lois, de geler les frais de scolarité selon des critères arbitraires. Cela n'a cependant permis aucune amélioration de la qualité de l'enseignement et n'a fait que renforcer le fossé entre l'enseignement public et privé. L'enseignement public ne présente donc qu'une mince alternative, pour les parents qui ne peuvent pas supporter le fardeau des frais de scolarité de l'école privée. Ces dernières coûtent extrêmement cher et ne bénéficient en effet d'aucune subvention.

Les écoles, tant privées que publiques, ont subi, durant les années de guerres, beaucoup de dégâts. Certaines d'entre elles ont été fortement endommagées et même complètement détruites. Depuis la guerre de l'été dernier, beaucoup de familles se retrouvent dans la précarité. Plusieurs pères de famille sont maintenant sans emploi, leur usine a été détruite ou endommagée. Il n'y a pas comme chez nous des allocations de remplacement. Certaines familles vivent très modestement. Il faut choisir entre l'alimentation ou la scolarité ou entre la scolarité et les soins médicaux